



La Confédération Nationale du Travail (CNT) est un syndicat anti-corporatiste qui regroupe à la fois des chômeurs, des salariés (ouvriers, employés, enseignants, etc. ; de droit public ou de droit privé ; précaires ou titulaires ; en CDD ou en CDI) ainsi que des retraités, des étudiants et des travailleurs en formation. Internationaliste, elle ne mène pas son combat de façon isolée et pratique la solidarité de classe à l'échelle de la planète. Indépendante des partis politiques et rejetant leur emprise sur le mouvement social, elle participe à la construction d'un syndicalisme de combat résolument anti-capitaliste, anti-étatique, égalitaire, solidaire et autogestionnaire. Fonctionnant sur le mode de la démocratie directe et du fédéralisme, elle condamne le carriérisme syndical et les mots d'ordre venus d'en haut...

- Réunion de la section Supérieur & Recherche tous les lundis soir à 16h30. Rendez-vous dans le hall du bâtiment A (université de Lille 3, M° Pont de bois, V.d'Ascq).
- Réunion de l'union locale interpro de la CNT tous les mardis soir à 19h au 1 rue Broca (Lille).

**CNT SR LILLE**

[sr-lille@cnt-f.org](mailto:sr-lille@cnt-f.org)  
[www.cnt-f.org/59-62](http://www.cnt-f.org/59-62)

## **LOI D' « AUTONOMIE » (projet PECRESSE) : on peut jouer sur les mots, mais y a des limites !**

Depuis plusieurs années et notamment avec le LMD, la privatisation des universités pointe le bout de son nez. Suppression de filières « non rentables », précarisation des personnels, cadre sécuritaire (personnels contrôlés par la vidéosurveillance, flicage des étudiant-e-s), l'Etat continue le massacre. Qu'on se le dise bien : le bouquet final est pour bientôt.

Et oui le spectacle suit son cours : désormais la mission prioritaire de l'éducation serait l'orientation et l'insertion professionnelle. Rapport Hetzel, cahier des charges de l'IUFM et surtout loi d'autonomie des universités. Concrètement, voici ce qui nous tombe sur la gueule :

### **Autonomie = double dépendance publique/privée**

L'article 16 du projet Péresse stipule que les universités peuvent demander « à bénéficier de responsabilités et de compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines ». Qu'est ce que cela signifie ?

- Il faut s'attendre à un engagement financier limité de l'Etat quant à la masse salariale, ce qui encouragera le/la président-e de l'université à recruter des personnels sur ressources propres : « *le président peut recruter pour une durée déterminée ou indéterminée des agents contractuels* ». C'est la porte ouverte aux contrats précaires, pour « personnels administratifs, techniques, ouvriers de service, employés de l'enseignement et scientifique ».
- Il sera possible pour l'université de devenir propriétaire des bâtiments, ce qui fait qu'elle financera les aménagements et réparations. Sachant qu'à Lille 3 nous sommes justes même en ce qui concerne les normes de sécurité, ça promet ! Les facs qui ne choisissent pas cette option seront de fait désavantagées : S'il y a « autonomie », une bonne part des financements viendra du privé et donc s'il n'y a pas « d'autonomie », ces dernières devront se contenter des maigres deniers de l'état. Cela entraînera un enseignement à deux vitesses, facs poubelles, facs bonduelles ...

## Toujours plus de démocratie ...

Pour ce qui concerne l'administration des universités, les fastes de l'idéologie libérale apparaissent de nouveau. Sans cautionner la démocratie telle qu'elle s'exerce actuellement à l'université (démocratie dite représentative déléguant le pouvoir à une minorité qui prend les décisions pour tou-te-s), on ne peut que s'opposer à la régression démocratique concernant le fonctionnement du conseil d'administration :

- vote à la majorité absolue et non plus au 2/3
- quorum d'une moitié des élu-e-s pour une prise de décision n'est plus nécessaire
- voix prépondérante du/de la président-e lors du partage des voix

Le conseil d'administration prend pour modèle les CA d'entreprises...

Par ailleurs sa composition change drastiquement, les représentant-e-s des étudiant-e-s et des personnels voient leur proportion réduite tandis que les personnalités extérieures ( ex : représentants du patronat) sont plus nombreuses et sont nommées par le/la « président-e - manager » ).

### **AINSI, CONCERNANT LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE, LA BUREAUCRATIE RESTE, LES SEIGNEURS CHANGENT !**

L'un des points important est le nouveau rôle de calife du/de la président-e de l'université. Grosso modo c'est lui le boss : Il était déjà responsable du maintien de l'ordre ayant autorité sur l'ensemble du personnel de l'établissement ; il décide avec ce projet de loi de toutes les affectations et primes. De plus n'étant qu'une personne ayant « vocation » à enseigner (article 5), si c'est juste son curé qui le dit, alors c'est VRAI ! ...sic...

Le/la président-e – manager pourra être à peu près n'importe qui mais surtout un-e patron-ne. Sa mission s'il l'accepte : distribuer l'argent que l'état verse à l'université selon ses caprices, embaucher du personnel précaire et dérouler le tapis rouge au MEDEF.

Ce qui doit ici tou-te-s nous inquiéter à la vue de ce nouveau conseil d'administration, c'est la concentration des pouvoirs, confisquant ceux d'autres conseils décisionnels, le CA a désormais tout pouvoir de création et suppression de filières ou projet de recherche, gère la répartition et l'attribution des crédits, tout cela en l'absence de régulation nationale. Il est certain que nous assisterons, en plus d'une concurrence et d'une sélection au sein des universités, à une réelle régionalisation des diplômes.

Professeur-e-s ou étudiant-e-s, filières peu rentables, d'aucun ne seront à l'abri de la totale main mise du patronat sur le fonctionnement universitaire. Du financement à l'évaluation des enseignements, le cursus universitaire passe sous le contrôle des chiens de garde du capital.

**Avec le nouveau rôle du conseil d'administration tout puissant et du/de la président-e patron-ne, couplé à un financement privé désormais indispensable à la survie des universités autonomes, il apparaît évident que cela aura des répercussions sur le contenu pédagogique comme sur les frais d'inscription. Par ailleurs aucune fac n'échappera à la sélection, conséquence de la régionalisation des diplômes. Cette soi-disant autonomie annonce bel et bien une privatisation de l'enseignement supérieur.**



Ils privatisent les facs... lisez *N'autre fac*\*

\* apériodique de la CNT SR Lille

